

<b>PROJET N° 17</b>	<b>Mise en place d'un plan de modernisation du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Vailepo et traitement des déchets métalliques</b>
<b>Objectif</b>	<p>La modernisation du CET de Vailepo permettra une meilleure gestion des déchets            La création d'une unité de dépollution pour Véhicules Hors d'Usage (VHU) et Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la filière des déchets de l'automobile et des équipements électriques et électroniques.</li> <li>• Réduire le stock de déchets métalliques et de plastiques divers (VHU, Encombrants, DEEE), en favorisant des ateliers de traitement (réparation, dépollution, récupération de pièces détachées, broyage des carcasses). Le broyage de ces déchets rendra leur exportation moins onéreuse pour le territoire et plus attractive pour les sociétés de recyclages.</li> </ul>
<b>Contribution au développement durable</b>	<p>Lutte contre les pollutions pour la préservation des ressources naturelles            Gestion et valorisation des déchets            Le traitement des déchets métalliques s'inscrit dans l'évolution vers la transition énergétique et plus particulièrement l'économie circulaire qui favorise le réemploi des biens de consommation et non l'usage systématique de biens neufs. La création d'un marché d'occasion notamment grâce à internet, est une manière de concilier transition énergétique et pouvoir d'achat. Ce projet permettra en outre de créer des emplois locaux.</p>
<b>Porteur du projet</b>	Service territorial de l'environnement - Territoire
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>• Date de fin de réalisation du projet :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2020 pour la modernisation du CET</li> <li>○ 2022 pour la création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE</li> </ul> </li> </ul>
<b>Actions prévues</b>	<p>Modernisation du CET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ réalisation d'études préalables</li> <li>○ réhabilitation et fermeture du casier actuel</li> <li>○ création d'un nouveau casier aux normes (expérimentation de la méthode FUKUOKA)</li> <li>○ acquisition d'équipements adéquats pour la gestion des déchets</li> <li>○ aménagement d'un espace d'accueil et d'orientation des apports volontaires</li> <li>○ mise en place de filières de tri, de traitement et de valorisation des déchets</li> <li>○ sensibilisation sur la toxicité des déchets et éducation à l'environnement et au développement durable</li> </ul> <p>Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ construction d'un entrepôt pour les équipements et les activités de démontage, dépollution, stockage (pièces détachées etc)</li> <li>○ acquisition des équipements: un broyeur d'objets métalliques, un broyeur de pneus, un broyeur de plastiques type pvc, compacteur,</li> <li>○ acquisition d'un camion grue et ou de remorquage</li> <li>○ ressources humaines pour le démontage, la dépollution, le broyage et des formations sur les équipements.</li> <li>○ Sensibilisation au réemploi et création d'un marché d'occasion instantané sur internet ou diffusé sur réseaux sociaux.</li> <li>○ Contracter avec des sociétés de recyclages pour la valorisation des broyats produits</li> </ul>
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Population de Wallis

<b>Cofinancement</b>	Modernisation du CET : Cofinancement potentiel ADEME, Contrat de développement 2012-2018, Territoire Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE : Potentiellement un cofinancement par le PROE avec la stratégie CLEANER PACIFIC 2025							
<b>Coût du projet en k€</b>		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL	
	Modernisation du CET		1 500				1 500	
	Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE	200	1 000	100	600	100	2 000	
	Total en k€						3 500	
<b>Coût de maintenance et entretien du projet en k€</b>	Estimation du coût en € ou en ETP :							
		2019	2020	2021	2022	Total		
	Modernisation du CET		300			300		
	Création d'une unité de dépollution pour VHU et DEEE	Ces coûts concernent le fonctionnement de l'unité, entretien des équipements et ETP : 100 000€/an les 5 premières années, puis 50 000 € les 5 suivantes et autonome ensuite.					750	
	Total en k€						1 050	
<b>Indicateurs</b>								
<b>Remarques</b>	Le site du CET de Wallis (Vailepo) est le seul endroit de dépôt des déchets. Le casier en service actuellement est en fin de capacité et il convient d'en réaliser un nouveau pour envisager la fermeture de ce dernier. De même, le centre reçoit des déchets de diverse nature et l'aménagement adapté du site pourra permettre une gestion rationalisée pour n'enfouir que les déchets ultimes et valoriser les déchets recyclables. Ce projet permettra une meilleure gestion des déchets et favoriser en premier lieu la préservation de la lentille d'eau douce et de la biodiversité.							